



LES MATHES | LA PALMYRE
DESTINATION NATURE

ADOPTÉ EN
SEANCE DU 22 OCT. 2024

DGS/PV - 7

Les Mathes, le 1^{er} Août 2024

Affiché le
24 OCT. 2024

SÉANCE DU 31 JUILLET 2024

PROCES-VERBAL

Pour tout renseignement complémentaire sur le contenu des délibérations, prière de bien vouloir s'adresser en mairie où le registre est consultable par le public

Nombre de membres composant le Conseil	19
Nombre de Conseillers en exercice	19
Présents	10
Absent(s) représenté(es)	4
Absent(s) excusé(es)	2
Absent(e) non excusé(es)	3

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TRENTE ET UN JUILLET A HUIT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 26 juillet 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, C. AUGUSTIN, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, L. PICON, M.L FREUND, B. LARGETEAU

ABSENTS REPRÉSENTÉS : P. SAENZ à J.P CARON, C. LEYRAUD à M. BASCLE, J.C PILLET à F.X DEGORCE-DUMAS, C.LOCHET à S. THIRÉ

ABSENTS EXCUSÉS : A. ROSSARD, D. FRADIN

ABSENTS NON EXCUSÉS : P. LE TELLIER, K. HARRACA, R. PRUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Céline AUGUSTIN ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Madame le Maire ouvre la séance.



Elle fait procéder à la désignation du secrétaire (Mme C. AUGUSTIN).

L'ordre du jour du présent conseil est le suivant :

1. Autorisation de signer un avenant au marché public n°2024/01 pour le spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024

Questions diverses

MARCHÉS PUBLICS

Autorisation de signer un avenant au marché public n°2024/01 pour le spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024

LE CONSEIL,

vu le marché public attribué à CARAT Pyrotechnie pour assurer le spectacle pyrotechnique du 4 août 2024 à La Palmyre pour un montant de 51 550,00 € HT, considérant que la mise en place des barges depuis lesquelles sera tiré le feu d'artifice devra s'effectuer dès le vendredi 2 août sollicitant ainsi le prestataire un jour supplémentaire, attendu que ce renfort humain est indispensable à la bonne organisation du spectacle pyrotechnique « son et lumière » précité, vu le devis du prestataire « Carat Pyrotechnie » en date du 16 juillet 2024 d'un montant de 4 150,00 € HT pour la mise à disposition de 6 artificiers et 4 techniciens le 2 août 2024, considérant que l'article R 2194-8 du Code de la Commande Publique dispose qu'un marché « peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur (...) à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures... », attendu que le devis présenté est inférieur à ce seuil, considérant qu'il convient de signer un avenant au marché n°2024/01 relatif au « Spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024 » pour engager la dépense supplémentaire de 4 150,00 € HT, attendu que l'assemblée délibérante doit autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché, vu le budget communal,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché n°2024/01 relatif au « Spectacle Pyrotechnique de La Palmyre d'août 2024 » pour un montant de 4 150,00 € HT. **DIT** que la dépense en résultant sera constatée au budget communal, chapitre 011. **(Unanimité).**

Pas de questions diverses.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 8H50

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Céline AUGUSTIN

LA PRÉSIDENTE DE SÉANCE

Marie BASCLE

